

Circulaire FFSLC 2023-10-24

ÉMMETEUR : Secrétariat Général

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2023

Cher(e) Membre,

Nous vous informons qu'une Assemblée Générale Ordinaire par Visioconférence de notre Fédération se tiendra le :

Vendredi 1^{er} décembre 2023
À 20h00

Vous êtes cordialement invités à l'Assemblée Générale Ordinaire par visio-conférence à laquelle nous espérons que vous puissiez assister.

Les modalités de la visio-conférence vous seront transmises ultérieurement.

Si vous ne pouvez être présent(e), merci de remplir la procuration ci-dessous afin que votre avis puisse être exprimé. A transmettre par mail au Président de la FFSLC avant le 25 novembre 2023 - 20 heures (presidentfslc@gmail.com).

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport moral du Président
2. Rapport de la gestion administrative
3. Mise en conformité des statuts – Loi n°2022 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France – Ratification
4. Modification du Règlement Intérieur – Mise en adéquation avec les statuts – Annexes – Mode d'élection des représentants des Juges de course et des entraîneurs (BAF 1 et BAF 2) – Ratification
5. Durée du prochain mandat du Comité Directeur (Juin 2024 à juin 2026) par dérogation ministérielle – Ratification
6. Rapport des activités sportives
7. Rapport financier de l'exercice 2022-2023
8. Rapport des vérificateurs aux comptes et désignation pour le nouvel exercice
9. Demande de quitus au Comité Directeur pour l'année écoulée
10. Budget prévisionnel 2023-2024 et vote des montants licences, adhésions, contributions course 2025
11. Vote d'approbation du budget prévisionnel
12. Questions diverses

Les questions sont à transmettre avant le 25 novembre 2023 au Président de la FFSLC : presidentfslc@gmail.com.

Rappel de quelques points de règlement :

- Chaque association sportive affiliée ainsi que chaque groupement sportif affilié est représenté à l'Assemblée Générale par un représentant dûment mandaté par elle, sous réserve qu'ils soient en situation régulière avec la FFSLC et son association, au regard notamment de ses cotisations et de son âge, 18 ans ou plus le jour de l'Assemblée Générale.

MANDAT DE REPRÉSENTATION

Je soussigné(e) :

Responsable de l'association :

donne pouvoir à

Pour représenter notre association à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFSLC le 1^{er} décembre 2023 par visio-conférence.

DATE

SIGNATURE

TAMPON